



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 17 mars 2022

n° 032-22 C

Objet : RS - Constat de désaffectation et déclassement de délaissés de voiries sur la commune de Chambéry dans le cadre des réaménagements du nœud autoroutier

- date de convocation le 11 mars 2022
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi dix-sept mars à dix-huit heures quarante-cinq, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 53

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Martine Lambert
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Jimmy Bâabâa - Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Sophie Bourgade - Pierre Brun - Alain Caraco - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Christelle Favetta-Sieyes - Sabrina Haerinck - Aurélie Le Meur - Micheline Myard-Dalmais - Martin Noblecourt - Benoit Perrotton - Claire Plateaux - Thierry Repentin - Corinne Charles - Franck Morat
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stelian
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Alain Gaget - Céline Vernaz
La Ravoire	Grégory Basin - Frédéric Bret - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leyse	Michel Dyen - Alain Saurel
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 11

de Jean-François Beccu à Claudine Bonilla - de Daniel Bouchet à Marie Bénévise - de Vincent Boulnois à Hervé Ferroud-Plattet - de Michel Camoz à Thierry Repentin - de Jean-Benoît Cerino à Franck Morat - de James Hallay à Josette Rémy - de Hélène Jacquemin à Philippe Gamen - de Laïla Karoui à Aloïs Chassot - de Sylvie Koska à Brigitte Bochaton - de Farid Rezzak à Sabrina Haerinck - de Walter Sartori à Aloïs Chassot

• conseillers excusés : 18

Luc Berthoud - Christèle Blambert - Stéphane Bochet - Florence Bourgeois - Jean-Pierre Casazza - Isabelle Dunod - Pierre Duperier - Philippe Ferrari - Max Joly - Luc Meunier - Pascal Mithieux - Raphaële Mouric - Gaëtan Pauchet - Emilio Pla Diaz - Damien Regairaz - Alain Thieffenat - Cécile Trahand - Alexandra Turnar

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 17 mars 2022

délibération n° 032-22 C

objet **RS - Constat de désaffectation et déclassement de délaissés de voiries sur la commune de Chambéry dans le cadre des réaménagements du nœud autoroutier**

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, indique que dans le cadre des travaux de réaménagement du nœud autoroutier sur les communes de Chambéry, La Motte-Servolex et Voglans, les réaménagements de voiries ont conduit AREA à prévoir le déplacement d'une sortie de la VRU située à hauteur des entreprises Décathlon Essentiel, Break Out Escape Game et Peugeot.

Cette ancienne sortie est à ce jour condamnée. Il en résulte qu'à hauteur de celle-ci, des fonciers appartenant au domaine public sont inutilisés par les usagers et sont donc de fait désaffectés depuis la condamnation de la sortie.

Il convient donc d'affecter cette emprise foncière (voir plan joint) au domaine privé de la collectivité. Une division cadastrale par un géomètre expert pour découper l'emprise exacte est nécessaire. Cette division est en cours. Elle représentera une surface approximative d'environ 1 500 m².

Afin de poursuivre les opérations nécessaires à la sortie de ce bien du domaine public, il est proposé de prononcer le déclassement du domaine public selon le plan annexé.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L.3111-1 et L.2141-1,

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : constate la désaffectation de l'emprise foncière présentée sur le plan joint au vu des éléments ci-dessus,

Article 2 : prononce le déclassement du domaine public de cette même emprise selon le plan annexé et son affectation au domaine privé de la Communauté d'agglomération.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 032-22 C

Objet de l'acte : RS - Constat de désaffectation et déclassement de délaissés de voiries sur la commune de Chambéry dans le cadre des réaménagements du nœud autoroutier

Thème Préfecture : 3 - Domaine et patrimoine 5 - Autres actes de gestion du domaine public 1 - Classement, déclassement, désaffectation

Date de l'acte : 24 mars 2022

Annexe(s) : Plan de situation Rue Ramus Chambéry AREA

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20220324-lmc1H26969H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H26969H1

Date de transmission en Préfecture : 24 mars 2022

Date de réception en Préfecture : 24 mars 2022

Publication : jeudi 24 mars 2022